

PARCOURS D'UN ORGANISME DE FORMATION LORS DE L'AUDIT DE SURVEILLANCE



La certification Qualiopi est obligatoire pour les organismes de formation qui souhaitent bénéficier de financements publics ou mutualisés (État, Régions, France travail, Caisse des dépôts, Opco...).

Cette certification repose sur le Référentiel National Qualité (RNQ) et implique un suivi régulier de la conformité de l'organisme. Après l'audit initial, chaque organisme est soumis à un audit de surveillance, qui constitue une étape clé pour garantir la continuité de la certification et démontrer l'amélioration continue.

- ▶ En pratique : l'audit de surveillance est obligatoire dans les 14 à 22 mois suivant l'audit initial, et conditionne le maintien de la certification Qualiopi.
- ▶ L'audit de surveillance est donc un contrôle de suivi, mais aussi une opportunité d'amélioration continue et de consolidation des pratiques qualité de l'organisme.

ANTICIPER L'ÉCHÉANCE

- Vérifier la date prévue pour l'audit (inscrite sur le certificat Qualiopi).
- Prévoir en amont un planning interne de préparation.
- S'assurer que le certificateur est informé de tout changement majeur (ex. : déménagement, évolution juridique, changement d'activité).

PRÉPARER LES PREUVES DE MISE EN ŒUVRE

- Présenter des actions de formation réalisées depuis l'audit initial.
- Fournir les éléments d'amélioration continue : gestion des réclamations, suivi des évaluations, communication des résultats.
- Montrer l'implication des équipes dans la démarche qualité (réunions internes, formation continue des formateurs).

SUITES DE L'AUDIT

- Remise d'un rapport par l'auditeur (points forts, écarts mineurs/majeurs).
- En cas de non-conformité majeure, l'organisme doit proposer un plan d'actions correctives et fournir les preuves dans un délai imparti (généralement 3 mois).
- L'absence de correction peut mener à la suspension ou au retrait de la certification Qualiopi.

ÉTAPE

1

ÉTAPE

2

ÉTAPE

3

ÉTAPE

4

ÉTAPE

5

MAINTENIR LA CONFORMITÉ DOCUMENTAIRE ET ORGANISATIONNELLE

- Mettre à jour régulièrement le système qualité (procédures, indicateurs, outils de suivi).
- Vérifier la traçabilité des actions : conventions, convocations, feuilles d'émargement, évaluations, bilans.
- Conserver les preuves relatives aux 7 critères et 32 indicateurs du RNQ.

DÉROULEMENT DE L'AUDIT DE SURVEILLANCE

- Audit réalisé à distance ou sur site, par l'organisme certificateur.
- Vérification ciblée de certains indicateurs, choisis en fonction :
 - des risques identifiés lors de l'audit initial,
 - des évolutions de l'organisme,
 - ou d'éléments relevés par les financeurs.
- Échanges avec les équipes et contrôle des preuves documentaires.